

Montréal, le 26 mai 2011

Par courriel

Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2

La Régie accuse réception de la lettre transmise hier par les procureurs du Transporteur, l'informant que le Transporteur ne présentera pas de contre-preuve et que sa preuve est, par conséquent, close.

Dans ce contexte, la Régie confirme que les dates qui avaient été retenues à ces fins, soit les **27 et 30 mai 2011 sont annulées.**

L'audience reprendra donc de 9h à 15h, dans la Salle Krieghoff de nos bureaux de Montréal, conformément à notre lettre du 24 mars 2011, aux dates suivantes :

- **29 et 30 juin 2011** : argumentation orale du Transporteur ;
- **4, 5 et 6 juillet 2011** : argumentations orales des intervenants ;
- **8 juillet 2011** : Réplique orale du Transporteur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as